

*Accès aux documents*

Je voudrais aussi mentionner les pages 16 et 17 du Livre vert qui exposent le processus de révision et présentent cinq options ou approches différentes. Il peut y en avoir d'autres. S'il y en a, j'espère que le comité nous proposera divers moyens d'appliquer ces exemptions. Là aussi, nous voyons qu'il y a des problèmes. Mais, si le Livre vert en parle, le gouvernement n'a pas décidé pour autant de la façon d'entreprendre le processus de révision. Tel n'est pas le cas. Nous sommes prêts à étudier les recommandations qui nous seront faites par le comité.

L'étude juridique pose aussi des problèmes. La plupart des solutions décrites posent des difficultés. L'étude juridique peut être souvent coûteuse. Elle ne le sera peut-être pas nécessairement. Il est peut-être possible d'atteindre l'objectif visé par les députés de tous les côtés, je crois, sans examen juridique. C'est là une des questions sur lesquelles le comité se penchera très attentivement, je l'espère.

Les questions de responsabilité ministérielle sont toujours importantes. Comme le député de Peace River l'a signalé, ces dernières semaines, la Chambre a eu fort à faire pour déterminer quelles sont les responsabilités des ministres et comment elles doivent être assumées. Je doute fort que les députés voudraient que nous adoptions une politique qui aurait tendance à réduire la mesure dans laquelle les ministres sont comptables à la Chambre. Nous tenons cependant à transmettre ces questions, qui peuvent être assez complexes, au comité pour qu'il en discute et nous tenons à obtenir l'opinion du comité à ce sujet.

Le député de New Westminster (M. Leggatt), qui malheureusement a quitté la Chambre, a parlé de la question des frais et de ce qui s'est produit aux États-Unis. Je signale aux députés que le Livre vert traite de la question des frais aux pages 26 et 27. Mis à part l'examen judiciaire, on évalue les frais d'administration de la loi sur la liberté d'information aux États-Unis à environ 150 millions de dollars par année à l'heure actuelle. Je ne voudrais certainement pas proposer qu'on renonce au système parce qu'il coûte cher, mais je pense que les députés voudront savoir ce que coûteraient les diverses méthodes qu'on pourrait employer.

Les députés ont sans doute remarqué que ma voix est enrrouée aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention de continuer longtemps. J'espère que le comité me demandera de témoigner. J'aimerais bien le faire, mais j'estime que pour des raisons techniques, il m'incombe de proposer un amendement. Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en remplaçant le point final par un point virgule et en ajoutant les mots suivants:

«et qu'un message soit adressé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.»

Le député de Peace River (M. Baldwin) dit qu'il est toujours prêt à examiner les propositions en vue d'améliorer ses motions. J'espère qu'il conviendra que cet amendement améliorera celle-ci.

[M. Roberts.]

Je pense qu'il m'incombe aussi de demander le consentement unanime pour retirer la motion n° 8 inscrite en mon nom qui vise le même objectif que la motion du député. La motion du député vise à renvoyer le Livre vert au comité mixte. C'est là un engagement que nous avons pris et que nous entendons respecter. C'est d'ailleurs ce que visait notre propre motion maintenant rendue inutile par celle du député.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je suis toujours heureux de jouer le rôle de catalyseur pour inciter le gouvernement à passer à l'action, mais je savais qu'il l'aurait fait de toute façon. Je suis heureux d'appuyer les modifications proposées. Avant de reprendre mon siège, je ne demande pas que cela fasse partie de la motion, mais le ministre et le gouvernement auraient-ils l'obligeance d'examiner la possibilité de mettre des conseillers spéciaux à la disposition du comité? Je ne songe pas à une équipe très nombreuse. Nous avons déjà des conseillers, mais ils sont entièrement accaparés par les textes réglementaires qui leur arrivent en très grande quantité. Je suis d'avis qu'il nous serait utile d'avoir à notre disposition des conseillers spéciaux qui s'intéresseraient à cet aspect de nos travaux.

**M. Roberts:** Monsieur l'Orateur, la proposition me semble très valable. Je vais étudier cette question sur laquelle, bien sûr, les leaders des divers partis auraient peut-être leur mot à dire. Je ne puis prendre l'engagement que le député me demande de prendre, mais je tâcherai d'être convaincant lorsque je transmettrai sa suggestion au ministre responsable.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, au sujet de la demande formulée par le ministre en vue d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour le retrait de la motion n° 8 présentée au nom du gouvernement, nous sommes d'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous de même.

**M. l'Orateur adjoint:** Y a-t-il consentement unanime pour permettre au gouvernement de retirer du *Feuilleton* la motion n° 8?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

(L'amendement de M. Roberts est adopté.)

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 2.)